

Barème d'honoraires à partir du 1^{er} avril 2017

Ventes : 7% TTC en dessous de 500.000€
6% TTC au dessus de 500.000€

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de constitution du dossier, de recherche d'acheteurs, de visites, de négociation, et de frais de communication et marketing.